

Ce rapport annuel couvre la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, c'est le treizième présenté au Conseil de Paris (séance des 15 et 16 décembre 2014).

119 rapports spécifiques ont été remis à la Maire de Paris durant cette période. Ce nombre élevé s'explique par la remise de 90 courtes synthèses des visites d'écoles réalisées dans le cadre d'une mission d'appui au diagnostic organisationnel de l'Aménagement des Rythmes Educatifs (ARE).

Le nombre de missions terminées durant la période s'élève à 24 :

- Seize missions d'audit portant sur des processus ou des services de la Ville, ou sur des organismes financés ou conventionnés par la Ville ;
- Quatre missions de contrôle de services gérés ou financés par la Ville ;
- Une mission d'enquête administrative ;
- Une mission d'étude ;
- Deux missions d'appui, de nature et d'ampleur très différentes : une mission lourde d'appui au secrétariat général pour le diagnostic organisationnel de la mise en oeuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs et une mission ponctuelle d'appui à la direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur pour la rédaction d'un cahier des charges d'expertise comptable.

Depuis, 12 nouveaux rapports ont été remis, soit un total de 36 rapports fin 2014.

Le rapport annuel présente une synthèse des missions qui ont été réalisées et permet ainsi de disposer d'une information rapide sur les observations faites par l'Inspection générale. Les rapports de l'Inspection générale sont également mis en ligne sur [paris.fr](http://paris.fr), dans le respect des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs.